

Compte-rendu de la réunion du 6 novembre 2023

du Conseil Municipal de Jozerand

L'an deux mille vingt-trois, le 6 novembre à 19h, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur LANGUILLE André, Maire.

Date de Convocation : 27/10/2023

Présents : GUEYTON-LAROUDIE Christiane, HUBERT Marie-Françoise, LIGIER Martine, FREVILLE-PARANT Corinne, PORTE Elodie, DUMAS Maryse, LANGUILLE André, BOURSON Gérard, DUCLAUX Alain, FAYE, Philippe, COMBRET Patrick, LAGARDE Pierre-Renaud, JEANNIN Steve, PORTE Jean-Luc

Procuration :

Absents : _Josette DERVIN

Secrétaire de séance : FREVILLE-PARANT Corinne

2 points doivent être ajoutés à l'ordre du jour : le tarif d'assainissement et la convention avec l'association protectrice des animaux

Approbation du procès-verbal de la réunion du 17/07/2023

- Vote : le procès-verbal est adopté à l'unanimité

01- Projet de rénovation de la toiture de la salle des fêtes

Le maire explique :

Des travaux sont nécessaires sur la toiture de la salle des fêtes puisqu'elle prend l'eau à certains endroits.

Des devis ont été reçus :

- Agrotech : Version 1 : 22 248.00 € HT
Version 2 : 31 324.00 € HT
- DMA : 31 311.8 € HT

Le maire explique que la subvention au titre de la DETR 30 %, pourra être obtenue si le montant du désamiantage n'est pas supérieur au remplacement de la toiture actuelle.

Il demande l'autorisation de constituer des dossiers de demande de subventions : DETR 30 %, FIC 40 % et Région dès que les devis seront réceptionnés.

Ils seront, bien entendu, présentés et votés lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Vote : unanimité

Il est demandé qu'un devis soit demandé pour qu'un diagnostic structure soit réalisé.

02- Convention RPI

Monsieur le maire rappelle la délibération prise par le conseil municipal en date 12 avril 2023 qui acte la dissolution du syndicat au 31/12/2023.

Le syndicat a perdu des compétences : il n'assure plus la gestion de la cantine ainsi que la gestion du personnel.

La gestion administrative des réunions, de la préparation des documents budgétaires pour une si petite structure n'est pas rationnelle.

Le changement de présidence a mis en évidence toutes les difficultés et les failles de la gestion à distance.

Le 26/10/2023, le conseil municipal de la commune de Montcel a acté la dissolution du syndicat pour le 31/12/2023

Une convention réglementant le fonctionnement du R.P.I. et la répartition des charges entre les deux communes sera établie, en concertation avec les deux municipalités à partir du 01/01/2024.

C'est un récapitulatif des dépenses annuelles sur chaque commune qui permet de calculer le coût par élève et de facturer chaque commune.

Elle a été validée lors de la réunion du Syndicat scolaire le 06/11/2023.

Le conseil municipal décide de la valider lors de la prochaine réunion.

Par ailleurs le personnel va être intégré à chaque commune.

L'agent technique qui effectue l'entretien à l'école de Jozerand va donc rejoindre l'effectif de la commune de Jozerand. Il est nécessaire de créer le poste et modifier le tableau des effectifs

Le conseil municipal acte cette proposition.

Membres de la Commission scolaire : Elodie PORTE, Maryse DUMAS, Pierre-Renaud LAGARDE

03- Convention de regroupement et valorisation des certificats d'économies d'énergie

Conformément à la délibération du conseil communautaire du 6 juillet 2023, Combrailles Sioule et Morge a signé une convention avec la société OTC FOW pour la valorisation de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE).

La Communauté de Communes propose également aux communes membres de conclure une convention de regroupement qui permettra aux communes de bénéficier de ce service de valorisation.

Vote : Pour : unanimité

04-Traitement des archives communales

Le maire rappelle la délibération du 19 septembre au sujet du marché de service lancé par la communauté de communes.

La commande a été passée Le devis est de 3 809.50 HT pour un linéaire de 40.10m qui sera revu à la baisse, les secrétaires ayant déjà fait du tri.

Après expertise par l'archiviste, des documents seront éventuellement proposés à l'école et aux associations.

Vote : pour à l'unanimité

05- Décisions modificatives

Afin d'éviter que certaines écritures soient bloquées, une décision modificative a été prise concernant des virements de crédits :

Augmentation de crédits	Diminution de crédits
204152 Fonds de concours ComCom : 3000 €	22588 Matériel et outillages 3000 €
1641 Emprunt : 250 €	2131 Bâtiments publics : 250 €
622 Honoraires : 700 €	622 Honoraires : 700 €

- Le conseil municipal acte ces décisions.

06-Adhésion au pôle santé du Centre de Gestion de la Fonction Publique

Pour la période 2024-2026, la présente convention fusionne les deux conventions triennales jusqu'ici existantes à savoir la convention d'adhésion aux missions relatives à la santé et à la sécurité au travail et la convention d'adhésion à la mission relative à l'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique.

(Le volet accompagnement à l'inaptitude physique qui était proposé jusqu'ici dans une autre convention payante intègre la convention, le volet accompagnement social jusqu'ici non développé est pris en compte. Ainsi, un assistant social doit rejoindre à terme l'équipe pluridisciplinaire du Centre de Gestion.)

VOTE pour à l'unanimité

7-Intention de mandat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique pour la Protection sociale complémentaire

La collectivité a la possibilité de mandater le Centre de gestion pour négocier et conclure un accord collectif, mais celui-ci ne sera valide qu'à la condition d'être approuvé préalablement par l'assemblée délibérante.

Aussi, le Maire propose à l'assemblée de donner mandat au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour procéder, au nom de la collectivité/établissement public, à une négociation avec les organisations syndicales représentatives en vue de la conclusion d'un accord collectif dans le domaine de la protection sociale complémentaire - garantie prévoyance.

VOTE pour à l'unanimité

8-Convention dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique

Conformément au décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1^{er} mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le centre de gestion du Puy-de-Dôme (CDG 63) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

VOTE pour à l'unanimité

9- Convention avec l'Association protectrice des animaux

Pour lutter contre la divagation d'animaux, les communes sont tenues de de respecter la loi. Et de mandater un prestataire

L'APA propose une convention de partenariat pour gérer les animaux errants, dangereux, blessés, décédés et l'accueil des animaux. Environ 400 €

Vote : Pour : 1

ABST : 0

Contre : 14

10- Surtaxe assainissement

En 2023 : surtaxe sur la consommation : 1.05 € HT / m³

Abonnement Compteur : 41 € HT

Le maire propose de ne pas augmenter

VOTE pour à l'unanimité

Questions diverses

- Transfert de la compétence assainissement : Le maire informe que suite à la réunion qui a eu lieu avec les représentants du syndicat Sioule et Morge, la fin de l'emprunt en 2024 et de la convention avec la SEMERAP qui prend fin en juin 2024, il est plus judicieux de transmettre la compétence assainissement à partir du 1^{er} /01/2025.
- La- Etude diagnostic : La secrétaire relance régulièrement le cabinet d'études chargé de la réalisation de l'étude diagnostic mais pour le moment elle n'avance pas.
- Sur les conseils du Président Sioule et Morge, le maire a insisté pour que les contrôles redémarrent mais CE2A n'est pas d'accord.
- Si cette situation perdure, il sera nécessaire de renouveler les demandes de subventions
- Dotation voirie : dépenses : 28 242.00 € en investissement
Elles concernent la réfection du chemin de Piory
Répartition du financement : FIC : 9416 € Dotation : 16 000 € reste à charge : 2 832.00 €
Reste 1 500 € en fonctionnement, une commande de graviers ou autre va être effectuée.
- Commission finances : Pierre-Renaud LAGARDE est désigné référent.
La commission travaillera pour préparer une analyse détaillée des comptes.
- Une proposition est faite pour organiser les vœux du conseil municipal
- Cérémonie du 11 novembre : elle sera organisée en présence des élèves et institutrices de la commune
- Il est rappelé que le tableau de distribution par secteur de documents aux administrés doit être respecté.
- Permanence élus : Le maire propose qu'elle ait lieu les samedis matin : un calendrier va être proposé
- Commission « Culture-Jeunesse-Action sociale » : équipement sportif à l'étude, demande de devis pour les colis de fin d'année
- Devis mur du cimetière : Sté Dubosclard : 11 160.00 € TTC Sté Porte : 12 627.00 € TTC
- Enquête composteurs collectifs : elle est en cours
- Sécurisation de l'abri bus à Piory : Le Conseil Départemental ne peut pas créer un passage piétons, mais des panneaux seront installés pour signaler l'arrêt de bus.
- Sur la base de l'étude faite par le bureau étude (Inddigo Energies Ouvertes) qui accompagne la ComCom dans son PCAET, la commune de Jozerand propose de 2 terrains communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Le maire clôt la séance à 21 H.